**VIDEO PROTECTION**

 Le marché concerne une installation d’un système de vidéo protection .

L'ensemble du système devra répondre a la norme **EN62676**-**4** a savoir :

 **Reconnaissance : 125 pixel/m**

 **Lecteur de plaque : 150 pixel /mètre**

 **Identification : 250 pixel/mètre**

Le prestataire devra fournir un **calcul de densité pour chaque camera**  indiquant clairement les 3 zones :

- Reconnaissance

 - Lecteur de plaque

- Identification

*Un plan a l'échelle sera fournis*



Les logiciels d’exploitation doit être en français.

La gestion du SAV doit se faire en France afin de garantie une temps de réponse inférieur a 3 jours ouverts

La garantie des produits doit être de 3 ans minimum.

Si il y a un serveurs P2P il doit être conforme à la RGPD.

Afin de garantir une traçabilité dans le cadre de la RGPD, les adresses MAC des équipement camera et NVR doivent être rattachées à une marque Française.

Le fabricant doit proposer une mise a niveau gratuite des nouvelles versions, pendant la période de garantie de 3 ans